SECTION VTT

TARIFS INSCRIPTION SAISON 2023/2024

VOUS NE FAITES PAS DE COMPETITION

Votre règlement est de **:** **66€**
Vous fournissez :
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- Un certificat médical
- Votre règlement

VOUS FAITES DE LA COMPETITION AU SEIN DE LA FFC

EN 2024, VOUS AUREZ 16 ANS OU MOINS

Votre règlement est de **:** **106€** (tout compris adhésion ASPTT et licence FFC)
Vous faites :
- La demande de licence FFC (sur internet)

Vous fournissez :
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- Votre règlement

VOUS FAITES DE LA COMPETITION AU SEIN DE LA FFC

EN 2024, VOUS AUREZ 17 ANS OU PLUS

Votre règlement est de **:** **126€** (tout compris adhésion ASPTT et licence FFC)
Vous faites :
- La demande de licence FFC (sur internet)

Vous fournissez :
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- Votre règlement

VOUS FAITES DE LA COMPETITION AU SEIN DE LA FSGT

EN 2024, VOUS AUREZ 17 ANS OU PLUS

Votre règlement est de **:** **111€** (tout compris adhésion ASPTT et licence FSGT)
Vous faites :
- La demande de licence FSGT (sur internet)

Vous fournissez :
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- Un certificat médical ou une attestation*
- Votre règlement

Une fois votre dossier complété, plusieurs solutions s'offrent à vous :
- le remettre à l'un des encadrants lors de l'école VTT ;
- l'envoyer ou le déposer au trésorier de la section VTT :
  Frédérique DIGUES 1bis rue du pont Alips 51470 Saint Memmie
- 💣 ne pas déposer votre dossier au secrétariat de l'ASPTT

Le fait de signer une inscription à la section VTT, vaut acceptation du règlement intérieur, consultable sur le site de la section.
* uniquement pour les adhérents de la section VTT de la saison écoulée, et qui répondent aux critères énoncés dans le questionnaire de santé. Joindre au dossier l'attestation sur l'honneur pour une licence FSGT.